

Conditions Générales de Vente de Webncie

1 - NOTRE SOCIETE

SARL Webncie société de droit Français représentée par Jacques DANCEDE au capital de 7000 euros, domicilié : 9 rue des Lacs - 31600 Saubens - France

2 - PARTIES DU CONTRAT

Le terme "Client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de la SARL Webncie pour toute création dans le cadre des compétences du graphisme ou web. Le terme "Tiers" désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme "Webncie" désigne la SARL Webncie

3 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par Webncie pour ses Clients dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique. Webncie se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le Client faisant appel aux services de Webncie reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" au bas du présent document.

4 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir Webncie de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

5 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et Webncie s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

a/ Le Client

Pour permettre au Webncie de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par Webncie. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- Remettre au Webncie le bon de commande/devis (daté, signé et tamponné)
- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) le client s'engage à fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents et endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite.
- Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Webncie dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par Webncie.
- Garantir Webncie contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- Régler dans les délais précis les sommes dues au Webncie.
- Informer Webncie d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

b/ Webncie

- Au besoin Webncie pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le

Client.

- Webncie s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, Webncie s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

5 - FRAIS ANNEXES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Webncie et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Sont à facturer en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur). Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client. Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

6 - BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 50% du prix global des prestations à fournir. Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 50% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du Webncie.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Désignation » du devis . De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ

7 - DELAIS

Les délais indiqués sur le site internet et les devis sont donnés à titre indicatif. Le client devra transmettre les contenus nécessaires dans un délai raisonnable (30 jours maximum) à compter de signature du devis. Dans le cas où les contenus seraient inexistantes ou insuffisants une fois ce délai arrivé à terme, un report du projet aura lieu. En l'absence d'informations nécessaires à la mise en ligne du site et passé un délai de 4 mois, Webncie se verra contraint de mettre un terme au contrat. L'acompte de début de projet versé par le Client lors de la signature du devis ne pourra être restitué et aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client. Le solde de la prestation fournie reste dû et sera exigible au terme de ce délai maximum de 4 mois.

8 – VALIDATIONS

7-1 - Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le Client s'engage à transmettre à Webncie ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé.

7-2 - À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

9 - FACTURE ET RÈGLEMENT

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30e jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Paiements par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Webncie ». Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de non-paiement, le client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

10 - ACOMPTE ET ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Webncie, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par Webncie ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Webncie,

de même que les projets refusés. L'acompte déjà versé restera acquis par Webncie, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

11 - INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Webncie se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que Webncie se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

12 - LA FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

13 - CONFIDENTIALITE

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Le contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire ou extrajudiciaire, si l'une ou l'autre des parties manquait aux obligations stipulées aux présentes ou aux Conditions Particulières ou à la Commande, et ne remédiait pas à ce manquement dans le mois de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire et ce, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêt

14 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents de Toulouse, à qui elles attribuent expressément juridiction.

15 - PROPRIÉTÉS DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Webncie tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Webncie dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Webncie. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

16 - PRINCIPES DE CESSION

La reproduction et la réédition des créations du Webncie sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du Webncie. La signature ne peut être supprimée sans l'accord du Webncie. Une idée proposée par le Client ne constitue pas, en soi, une création.

17 - DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale faisant l'objet

d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du Webncie, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

18 - COPYRIGHT ET MENTION COMMERCIALE

Sauf mention contraire explicite du Client, Webncie se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Design par Webncie Graphiste Indépendant" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.

19 - DROIT DE PUBLICITÉ

Webncie se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

20 - CONDITIONS PARTICULIERES A CERTAINS PRODUITS ET PRESTATIONS

En complément des conditions générales, de ventes Webncie, des conditions particulières s'appliquent à certains produits.

20-1/ Les noms de domaine

Pour l'enregistrement, le renouvellement ou le transfert des noms de domaine, Webncie peut intervenir à la demande du Client en tant qu'intermédiaire technique. La souscription du contrat d'enregistrement auprès d'une autorité compétente dans l'attribution et la gestion des noms de domaine se fait au nom du Client. Le Client fournira donc le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (le Titulaire).

Sauf indication contraire du Client, Webncie pourra apparaître en contact technique (technical contact), contact administratif (administrative contact) et/ou contact de facturation (billing contact).

Aucune demande d'annulation du Client postérieure à l'acceptation de la commande par le Prestataire ne peut être prise en compte.

Le Client dégage Webncie de toute réclamation et/ou demande en dommages et intérêts émanant de tiers, qui serait due à une utilisation frauduleuse d'un nom de domaine ou au non respect du droit des marques. Le Client assumera ainsi toutes les conséquences, notamment financières, résultant de l'utilisation frauduleuse du nom de domaine et garantira et indemniserà notamment le Prestataire de toutes condamnations et frais de défense éventuels résultant de telles réclamations en justice formulées par des tiers.

Le renouvellement du domaine n'est pas automatique. Webncie notifiera le Client par courrier électronique avant l'échéance, l'obligation d'acquitter le prix pour le renouvellement du service.

A défaut, le nom de domaine tombera automatiquement dans le domaine public et toutes les données seront définitivement supprimées de la base du registre et du compte du Client.

A compter de la date d'expiration de l'enregistrement du nom de domaine, le Client est seul responsable de sa protection.

Renouvellement et non-remboursement : Le renouvellement du nom de domaine, effectué conformément aux termes des présentes conditions et à la suite d'une notification préalable au Client, est considéré comme une prestation pleinement exécutée. Conformément à l'article L441-9 du Code de commerce, ce renouvellement ne peut donner lieu à un remboursement total ou partiel, sauf en cas d'erreur avérée imputable à Webncie.

20-2 - Site web et hébergement

Si besoin, pour l'acquisition d'un hébergement associé à son nom de domaine, Webncie peut intervenir à la demande du Client en tant qu'intermédiaire technique. Le Client fournira donc le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (le Titulaire).

Sauf indication contraire du Client, le Prestataire pourra apparaître en contact technique (technical contact), contact administratif (administrative contact) et/ou contact de facturation (billing contact).

Dans le cadre de la réalisation d'un site Internet, si le Client possède déjà son hébergement, il fournira à Webncie tous les éléments nécessaires à la bonne installation du site web sur cet hébergement. Il pourra notamment le nommer contact technique (technical contact), lui donnant ainsi la possibilité, entre autre, de créer une ou plusieurs base(s) de données, télécharger des fichiers par ftp, maintenir la ou les base(s) de données, maintenir le site web.

Webncie n'est en aucun cas responsable de la qualité du service fourni par l'Hébergeur, et donc des éventuels dysfonctionnements dus à ce dernier (site inaccessible, ralentissement, processus de commande interrompu etc.).

Renouvellement et non-remboursement : Le renouvellement de l'hébergement est réalisé dans le cadre d'une gestion technique prévue par le contrat et après notification au Client. Une fois le service renouvelé et exécuté, aucun remboursement, qu'il soit total ou partiel, ne pourra être accordé, sauf en cas d'erreur avérée imputable à Webncie. Cette disposition est conforme à l'article L441-9 du Code de commerce encadrant les relations commerciales entre professionnels.

Sauf demande explicite précisée dans le cahier des charges, et formalisée clairement dans le devis, les sites Internet développés par Webncie ne sont compatibles qu'avec les dernières versions des navigateurs web (ex: à partir de la version 9 d'Internet Explorer).

Section 20-3 : Transfert de site et nom de domaine en cas de cessation de collaboration avec le Client

Conditions de transfert : En cas de demande de cessation de collaboration avec le Client et de demande de transfert de la gestion de l'hébergement et du nom de domaine liés à son site internet, Webncie s'engage à fournir, (dans les cas où Webncie gère l'hébergement et/ou le nom de domaine pour le Client) :

- Une copie complète des fichiers et de la base de données du site internet
- Le code de transfert du nom de domaine permettant la migration vers un nouvel hébergeur.

Frais de prestation : Ces prestations de transfert donneront lieu à une facturation détaillée, calculée en fonction du travail nécessaire pour réaliser ces opérations (temps de préparation, vérifications techniques, etc.). Un devis sera communiqué au Client avant toute intervention.

Exclusion de garantie : Webncie ne pourra être tenu responsable des éventuels dysfonctionnements ou pertes de données liés à l'installation ou à la configuration du site par le nouvel hébergeur ou prestataire choisi par le Client

20-4 - Site de commerce en ligne (ou e-commerce)

Webncie ne saurait être tenu responsable du Chiffre d'Affaires ou manque de Chiffre d'Affaires généré par le site de commerce en ligne réalisé par le Prestataire pour le Client. Le Client est seul responsable de :

- La qualité des photographies et illustrations visibles sur le site,
- La qualité du contenu et description des produits vendus,
- Les tarifs,
- L'animation (via par exemple, de façon non exhaustive : codes promos, remises, soldes, articles de blog, nouveautés produits, etc.)
- La promotion de son site et de ses produits (via par exemple, de façon non exhaustive : des campagnes Google Adwords, des salons ou expositions, du télémarketing, etc.)

De façon générale, le Client est le seul responsable de son activité, ses objectifs et du suivi de son budget prévisionnel.

20- 4 - Contrat de maintenance

Pour les contrats de maintenance Web voir le document « Conditions Spécifiques des Contrats de Maintenance web de la SARL Webncie »